

PRIX DE L'ABONNEMENT.
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE:

16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

En numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

Le CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.

LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE:

A LYON, au Bureau du Journal, quai Saint-Antoine, 27 et grande rue Mercière, 32, au 2e.

A PARIS, chez MM. AUGUSTE DE VIGNY et Co, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUE DENUNCQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 10 juin 1842.

Parmi les questions que le pays désirait voir résoudre dans la dernière session, que le ministère n'a pas daigné porter au parlement, et sur lesquelles la chambre des députés n'a pas osé prendre l'initiative, une des plus graves est assurément celle de l'introduction des bestiaux étrangers. Elle touche aux intérêts des petits propriétaires, des cultivateurs et de tous les ouvriers; malheureusement les petits propriétaires, les cultivateurs n'ont pas tous le droit d'élire des députés, et les ouvriers n'ont pas de mandataires à la chambre. Ceux-là disent une grande absurdité qui prétendent que le parlement répond à tous les besoins de la nation, que tous les intérêts du pays sont représentés, et il est facile de leur répondre par les faits. On peut obscurcir les questions politiques à ce point d'égarer les esprits qui à travers vingt systèmes ne savent auquel se rattacher, mais assurément on ne fera pas prendre le change aux masses sur une question comme celle des bestiaux, et il sera évident pour tous qu'en soutenant le privilège actuel on agit en faveur de quelques uns au détriment du plus grand nombre.

Que si le plus grand nombre avait le droit d'envoyer à la chambre des représentants, de leur imposer des devoirs, de leur donner un mandat impératif, il n'en serait pas ainsi, et les questions qui touchent si gravement à de grands intérêts seraient résolues dans un sens favorable pour lui. Mais est-il besoin de faire sentir encore l'imperfection, l'insuffisance de notre loi électorale? Ses défauts n'ont-ils pas été parfaitement appréciés? faudra-t-il de plus grandes souffrances pour les faire comprendre? Nous ne le pensons pas.

L'état de la question a été assez souvent expliqué pour qu'elle soit bien comprise. La Restauration se donna pour mission de satisfaire des intérêts puissants qui n'étaient pas ceux des masses; pour s'attacher les villes maritimes, elle créa des lois de douane absurdes et ferma des fleuves qui coulaient sur ses frontières, se privant ainsi bénévolement de magnifiques voies de circulation que la nature lui avait données. Pour favoriser les grands propriétaires, producteurs de bestiaux, elle ferma les portes de la France aux bestiaux étrangers, ruinant ainsi les petits propriétaires, les cultivateurs, les mettant dans l'impossibilité de se procurer les animaux nécessaires au labourage; elle contraignit les classes ouvrières, en faisant hausser le prix de la viande, à se priver d'une nourriture saine dont leurs travaux leur ordonnent l'usage. Ainsi, au profit de quelques uns, on a imposé des souffrances à l'immense majorité de la nation.

Depuis plusieurs années, les esprits sensés combattent ce déplorable système dans lequel le pouvoir persiste; des voix se sont élevées de tous les côtés, elles sont venues du Nord et du Midi, car ce n'est pas une seule contrée, c'est toute la France qui est frappée à la fois. On devait espérer qu'une loi sur cet objet serait enfin portée à la tribune; mais les élections approchent, les grands propriétaires sont électeurs, leurs fermiers le sont aussi, et le ministère a craint de s'aliéner des voix. L'intérêt du ministère a été mis en balance avec l'intérêt du pays, celui du ministère l'a emporté; le pays est encore condamné à souffrir.

Ce n'est pas qu'à notre avis la réduction ni même l'abolition complète du droit sur les bestiaux dût améliorer complètement la position de toutes les classes qui ont intérêt à réclamer l'une ou l'autre de ces mesures. Les petits propriétaires et les cultivateurs gagneraient immédiatement à la suppression ou à la réduction du droit, puisqu'ils trouveraient à remplacer à meilleur marché les bestiaux qu'ils livrent à la consommation ou que l'épizootie enlève, puisqu'ils obtiendraient avec plus d'avantage des bœufs maigres qu'ils pourraient mettre à l'engrais; mais la classe si nombreuse des ouvriers qui habitent les villes où le droit d'octroi vient encore augmenter le prix de la viande ne trouvera une amélioration réelle et sensible qu'autant qu'à la première mesure on ajoutera

l'organisation de la boucherie. Tout est à faire dans notre organisation sociale, et la question des subsistances, si grave, si importante, que chaque année elle amène des désordres sur quelques points du territoire, a été complètement abandonnée. Ce ne sont plus les économistes qui s'occupent de résoudre le problème, ce sont les cours d'assises, et on sait qu'elles n'ont pour solution de toutes les questions d'économie politique autre chose que le bagne ou la prison.

La boucherie est dans beaucoup de villes dans un état déplorable; les éleveurs de bestiaux, soit de France, soit de l'étranger, ne viennent jamais sur les marchés, parce qu'ils ne connaissent pas la solvabilité des acheteurs, et que des pertes nombreuses leur ont donné de la défiance. Ils livrent leurs bestiaux à des intermédiaires qui eux-mêmes les livrent à d'autres, de telle sorte qu'entre le pâturage où il s'est engraisé et le marché public sur lequel il est livré pour la consommation immédiate, le bétail est souvent revendu trois ou quatre fois au grand détriment du consommateur pour lequel le prix augmente naturellement à chaque revente. Que si l'on organisait la boucherie de manière que le prix des bestiaux fût payé au vendeur sur le marché même par une caisse spéciale organisée par les municipalités, ayant pour garantie un cautionnement de tous les bouchers, faisant des avances à des intérêts raisonnables, on verrait bientôt les éleveurs, assurés de toucher le prix de leurs ventes, sans perte ni d'argent, ni d'un temps qui est pour eux un autre capital, venir sur les marchés, et le prix de la viande diminuer de toutes les sommes payées dans le système actuel à des intermédiaires inutiles.

Ceux qui, tout en reconnaissant l'existence de la mauvaise situation, ne veulent cependant pas y apporter de remède sérieux, disent que le bétail n'est pas de ces produits qui peuvent subir de longs trajets et que ce n'est pas sur l'étranger qu'il faut compter. Ici l'erreur est mêlée à la vérité; le bétail perd nécessairement de son poids dans de longs trajets pendant lesquels il ne mange presque pas, mais c'est là une déperdition inévitable qui dans beaucoup de localités serait moindre pour les bestiaux venus de l'étranger que pour ceux venant de l'intérieur. Prenons pour exemple la Provence et Lyon, qui s'approvisionnent en Auvergne, dans le Charollais et dans le Nivernais: le bétail livré à la consommation parcourt des trajets de cent à deux cent cinquante kilomètres en éprouvant des déchets considérables; n'est-il pas évident que si la Provence pouvait s'alimenter dans les états sardes, Lyon en Suisse, le trajet et par conséquent la déperdition seraient de beaucoup diminués, et que vendeurs et acheteurs y trouveraient leur compte?

On dit que c'est à l'intérieur qu'il faut accroître la production et que la France doit trouver en elle-même sa viande comme son blé. Mais d'abord est-il possible d'accroître la production d'une manière suffisante, en face d'une population qui va toujours s'augmentant, de telle sorte que cette production puisse constamment suffire aux besoins de la consommation? Cela est fort douteux, car tous les efforts faits depuis de longues années, — et ils ont été assez grands et leurs résultats assez heureux pour que le prix de certains fermages ait quadruplé, — tous les efforts, disons-nous, ont été impuissants à élever la production au niveau des besoins. Ces besoins ne viennent pas seulement de l'accroissement de la population, ils viennent encore des améliorations successives introduites dans le régime alimentaire du pays. L'industrie en se développant a imposé à l'homme de plus durs travaux, les conditions de la vie sont devenues un peu meilleures pour un grand nombre d'hommes, car l'aisance est devenue un peu plus générale; il est résulté nécessairement de ces deux causes une modification dans le régime alimentaire, et la consommation de la viande a augmenté; les mêmes causes persistant, la consommation deviendra nécessairement plus grande encore.

D'un autre côté, l'idée que la France doit se suffire à elle-

même appartient à ce vieux système économique dont les erreurs ont été reconnues et auquel nous pensions qu'on avait renoncé. C'est avec un pareil système que l'on crée à l'intérieur des industries factices et que l'on fait payer fort cher aux populations ce que des traités de commerce leur donneraient à bon marché en leur offrant encore le moyen d'écouler les produits d'un autre genre qu'elles ne peuvent pas consommer. Du moment qu'un pays voudra suffire à tous ses besoins, il n'y a pas de raison pour que ceux qui l'avoisinent ne tentent la même expérience et ne nous ferment les marchés où s'écoulent les produits de notre industrie. Ainsi, on trace des lignes de séparation; toutes relations entre les peuples s'arrêtent sur les bords d'un ruisseau. D'un côté l'insuffisance, de l'autre la pléthore; d'un côté la misère, de l'autre la richesse improductive: voilà où nous en sommes encore.

CHRONIQUE ÉLECTORALE.

Nous lisons dans un journal ministériel :

Les députés conservateurs dont les comités électoraux de toutes les oppositions signalent la réélection comme douteuse ou fort compromise sont : MM. Fould, à Saint-Quentin; Lavocat, à Vouziers; Armand, à Bar-sur-Aube; Reynard, à Marseille; le marquis de Grille, à Arles; Bonnefons, à Aurillac; Desmottiers, à Saint-Jean-d'Angely; Saunac, à Dijon; Vatout, à Semur; de Marillac, à Périgueux; le marquis de Malleville, à Sarlat; Véluz, à Besançon; Desmousseaux de Givré, à Dreux; Goury, à Châteaulin; Guilhem, à Quimperlé; Chapel, à Alais; le baron de Chabaud-Latour, au Vigan; Persil, à Condom; le marquis de Lagrange, à Blaye; de La Salle, à Lesparre; Hervé, à La Réole; Debès, à Béziers; Haguénat, à Pézenas; Azais, à Saint-Pons; Jollivet, au 2^e collège de Rennes; le baron de Berthois, à Saint-Malo; Muret (de Bord), à La Châtre; A. Périer, à Grenoble; Félix Réal, à Grenoble; le comte d'Etchegoyen, à Dax; Lanyer, à Saint-Etienne; Leray, à Paimbœuf; de Loynes, à Pithiviers; de Bussières, à Reims; de L'Espée, à Lunéville; de La Gillardie, à Pontivy; Lafond, à Cosne; le comte de l'Aigle, à Compiègne; Esnault, à Arras; Dessaigne, à Clermont-Ferrand; Lavielle, à Pau; Daguenet, à Saint-Palais; Dintrans, à Tarbes; Gauthier d'Hauterive, à Baynes; Parès, à Prades; le baron Hallez, à Schœlstadt; Pallard-Ducléré, au Mans; le vicomte de Montesquiou, à Saint-Calais; de Jussieu, au 1^{er} arrondissement de Paris; Boudin, au 8^e arrondissement de Paris; Anisson-Duperron, à Yvetot; Mallet, à Saint-Valery; le duc de Praslin, à Melun; Hernoux, à Mantes; Arnauld, à Niort; Renouard à Abbeville; Cadeau-d'Ac, à Montdidier; le vicomte Decazes, à Alby; Bernardou, à Castres; Boulay, à Grasse; de Gèrente, à Carpentras; Cuny, à Epinal; le comte de Chastellux, à Avallon; Baumes, à Tonnere.

Le Radical du Lot annonce qu'un comité radical s'est formé à Martel pour appuyer l'élection de M. Bac.

A Foix, il y aura une lutte sérieuse entre M. Dugabé, légitimiste et député sortant, et M. Darnaud, conseiller de cour royale, qui a droit de compter, à quelques exceptions près, sur toutes les voix des électeurs indépendants. Deux autres candidats se présentent à ce collège avec l'appui du ministère, sans avoir plus de chances de succès pour cela; ce sont MM. Benazet, fils de l'ancien fermier des jeux, et Michel Chevalier qui a déjà promené sa candidature sur tous les points, de la Sarthe à la Dordogne et du Bas-Rhin à l'Arriège, sans avoir pu compter encore sur l'ombre d'une minorité.

A Pamiers, un M. de Brasse, parfaitement inconnu, mais comptant sur la protection de M. Napoléon Duchâtel, son beau-frère, sous-préfet du lieu, se présente en concurrence avec M. de Saintenac, député légitimiste sortant. Un troisième candidat, M. Cazeing-Lafont, qui se présente sous les auspices de l'opposition radicale, a, dit-on, des chances d'obtenir la majorité des suffrages.

A Saint-Girons, M. Adam que personne ne connaît, M. Dunglas, candidat ministériel, et M. Dilhan, candidat de la gauche, disputeront l'élection à M. Pagès (de l'Arriège) dont la conduite équivoque a indisposé contre lui la majorité des électeurs.

A Toulouse, deux députés sortants, M. Bastoul, conservateur,

FEUILLETON DU CENSEUR.

Académie des Sciences.

Séances des 23 et 30 mai.

La catastrophe de Bellevue, dit en commençant M. de Jouffroy, a fait naître une polémique d'une nature étrange. Les restes défigurés de tant de victimes, brisées et brûlées toutes vivantes, étaient encore exposés aux regards, que déjà l'on s'efforçait de rassurer le public, de prouver que l'accident ne devait pas causer une surprise trop grande, qu'il n'était imputable à personne, ni même à qui que ce soit, et surtout que ce désastre ne devait diminuer en rien la confiance dans les chemins de fer. Ainsi on a d'abord raconté que cet accident avait eu lieu par un concours fortuit de diverses circonstances dont la combinaison ne pourra sans doute se représenter jamais, comme s'il n'existait pas une foule de combinaisons aussi dangereuses; appelant à leur secours la statistique, quelques uns ont calculé le nombre immense de voyageurs qui ont parcouru les voies de fer depuis leur invention, le petit nombre de ceux qui ont péri, et ils ont conclu que les infortunés voyageurs de Versailles avaient quelques millions de chances heureuses à opposer à la chance qui leur a été si fatale, etc.

La polémique dont j'ai parlé, dit plus loin M. de Jouffroy, est arrivée jusqu'au scandale. Aussi l'administration publique s'est bâtie paternellement d'imposer quelques mesures, comme si l'administration, en fait de mécanique, pouvait prendre sur elle de juger souverainement des résolutions de l'art. Quelqu'un, en dehors, a proposé de multiplier les conséquences afin de diminuer la masse, et conséquemment la force du choc qui se produirait. Quelqu'un s'est trouvé pour répondre que, puisque les premiers wagons étaient seuls exposés à périr, il y aurait un aussi grand nombre de wagons sauvés dans un grand convoi que dans deux petits. On a enfin proposé de séparer la locomotive des voyageurs par des wagons chargés de matières inertes; on a opposé à ce propos que l'introduction d'un poids mort serait onéreuse pour les compagnies. En effet, les poids vifs qui paient leur place sont ceux qui leur importent le plus.

Cette lecture a été écoutée avec faveur, surtout lorsqu'abandonnant le rôle d'historien d'un triste passé, l'auteur a exposé les modifications qu'il propose. Le système que M. de Jouffroy soumet à l'examen de la commission consiste dans un système d'enrayage particulier que le moindre choc opère, et qui, se communiquant de l'un à l'autre wagon, arrête ainsi

presque instantanément le convoi tout entier. Le choc est lui-même l'agent de cet enrayage qui se produit sans la participation du conducteur que la commotion peut rejeter au loin, ou dont l'épouvante peut paralyser la volonté au moment où l'exécution ne saurait être assez prompte.

La commission aura sans doute à choisir entre ce système d'enrayage et l'un des moyens nombreux qui ont été proposés pour arriver à amortir plus ou moins complètement le choc. La plupart des communications reçues par l'Académie portent en effet sur ce point. Nous ne saurions dire tout ce que quelques uns d'entre elles ont de bizarre; on le concevra cependant lorsque nous affirmerons qu'en appelant seringue-monstre l'appareil particulier qu'un pharmacien a proposé de placer entre la locomotive et le premier wagon, M. de Jouffroy s'est servi de l'expression la plus juste qu'il lui fût permis d'employer. M. Franchot voudrait voir interposer un système de ressorts dont il a mis un modèle sous les yeux de l'Académie, et qui présente la plus grande analogie avec un jeu dont se servent les enfants et sur lesquels des soldats de bois s'éloignent ou se rapprochent, selon que les mains écartent ou resserrent les deux lamelles de bois qui le terminent.

Que résultera-t-il de ces communications nombreuses? Nous l'ignorons encore; mais il nous semble qu'il doit en sortir quelque chose d'avantageux pour l'avenir, surtout si la commission apporte dans son travail ce zèle et cette persévérance que commandent l'intérêt et la grandeur de la question.

Il y a cependant une observation générale que nous pouvons faire dès ce moment, et qui diminuera singulièrement le travail de la commission. La plus grande partie de ces communications, et celle de M. de Jouffroy n'échappe pas au reproche, sont d'une application impossible, car elles portent sur des procédés pratiques qui ne remédient à une série d'accidents qu'en exposant les voyageurs à des dangers d'un autre ordre. Ne résulterait-il pas en effet d'un arrêt subit du convoi, d'un enrayage analogue à celui que propose M. de Jouffroy, un choc terrible des wagons entre eux, et lors même que les roues des voitures ne seraient pas brisées en mille pièces, peut-on répondre qu'en arrêtant subitement un convoi, on n'exposerait pas les voyageurs à une commotion dont les résultats seraient plus terribles pour eux que ceux même de la continuation de la marche? C'est là certainement un fait évident, un inconvénient immense, facile à prévoir, et dont cependant aucun de ceux qui sont venus apporter à l'Académie le tribut de leurs idées n'a paru se préoccuper. Que nous aimons mieux, pour notre compte, la pensée ingénieuse qu'a eue M. Arago d'amortir graduellement, et cependant avec une extrême promptitude, la

marque du convoi en adaptant aux parties latérales des premiers wagons un système de lames métalliques se développant au moindre choc au moment même où l'on vient de séparer la machine des voitures, faisant l'office d'arcs, et offrant à l'air une résistance assez grande pour faire perdre au convoi, en quelques secondes, la force de mouvement qu'il avait acquise.

Deux travaux relatifs à l'histoire naturelle ont trouvé place, dans la dernière séance, à côté des communications précédentes: l'une est un mémoire de M. d'Orbigny sur deux genres nouveaux de céphalopodes fossiles; l'autre, un rapport de M. Dumeril sur un mémoire de MM. Guérin-Manneville et Perrotet relatif à un insecte qui ravage les cañiers des Antilles.

Ce petit insecte, que les auteurs désignent sous le nom d'*elachiste du café*, s'introduit, à ce qu'il paraît, dans l'épaisseur de la feuille, en ronge le parenchyme, sans attaquer les deux épidermes, et cause la dessiccation en tout ou en partie. La feuille devient alors impropre à puiser dans l'atmosphère les éléments nécessaires à la végétation; les cañiers dépérissent, les fruits ne parviennent pas à maturité, ou sont rabougris, et la récolte se trouve plus ou moins compromise, quand l'arbre ne meurt pas. Cet insecte, à peine long de deux millimètres et demi, d'une couleur argentée très-brillante, se multiplie d'une manière effrayante.

Quelques faits incertains, peu circonstanciés, mal observés, relatés par des hommes dont le nom ne saurait faire autorité en médecine, ont introduit dans l'histoire du cancer la question de savoir s'il est, ou non, contagieux. Des observations beaucoup plus nombreuses, tout-à-fait incontestables, signées des plus grands noms de la médecine et de la chirurgie modernes, Alibert, Biett et Dupuytren, ne laissent plus aucun doute sur ce point de la science, et cependant voici que, peu confiant dans les résultats de ses devanciers, un nouvel expérimentateur a cru devoir encore apporter dans cette question le poids de son autorité et le témoignage de ses propres expériences.

Nous abandonnerions ce travail à la destinée qui l'attend sans doute, c'est-à-dire nous le laisserions aller s'enfouir dans l'éloquente oubli de la commission à laquelle il a été renvoyé, si nous ne croyions de notre devoir de protester énergiquement contre le procédé d'expérimentation qu'il nous a révélé. Croira-t-on, en effet, que pour résoudre une question qui ne fait plus l'objet d'un doute, pour éclaircir un problème dont la solution n'est plus à chercher, en un mot pour faire un travail inutile, il s'est trouvé un homme qui n'a pas reculé devant les essais les plus dégoûtants et les plus barbares? Nous ne voulons pas entrer dans les détails de ces

et M. de Lespinasse, légitimiste, accusé par le *Courrier français* de s'être rallié, ne sont point assurés de leur réélection; ils auront, assure-t-on, une lutte sérieuse à soutenir contre deux candidats de l'opposition dont on ne dit pas les noms.

A Périgueux, M. Ducluzeau, candidat de l'opposition, M. Magne dont l'opinion politique n'est pas bien connue, et M. de Marcellac, député conservateur sortant, se présenteront aux élections. Les voix jusqu'à présent sont partagées entre MM. Magne et Ducluzeau, et M. de Marcellac a, dit-on, acquis la certitude qu'il ne serait point réélu.

A Sarlat, trois candidats se présentent en concurrence; ce sont MM. de Malleville dont la réélection est sérieusement menacée à Caussade, M. de Pignol, légitimiste, et M. Timoléon Taillefer, candidat de l'opposition. C'est ce dernier qui a le plus d'espoir de réussite.

M. de Genoude, dont le voyage à Toulouse avait eu pour but de sonder le terrain électoral pour lui et ses amis politiques, n'a sans doute pas reçu l'accueil qu'il espérait des électeurs de cette ville, car il reporté sa candidature devant un collège de Paris où il a quelques chances de succès.

A Alby, M. Féral ayant décliné l'honneur que voulaient lui faire les légitimistes, ceux-ci, d'accord avec les radicaux, ont résolu de donner leurs voix à M. Juéry, avocat, candidat de l'opposition de gauche.

A Castel-Sarrasin, M. Emile de Girardin a vu fuir toutes ses espérances; il n'a pas même la chance de réunir une minorité avouable.

A Caussade, tout fait espérer que M. Mary-Lafon, candidat de l'opposition radicale, l'emportera sur l'ancien secrétaire de M. Thiers, M. Léon de Malleville.

A Saint-Gaudens, M. Babeaux l'emportera infailliblement sur M. Amilhan dont les électeurs patriotes ne veulent plus.

A Muret, aucun candidat ne se présente encore pour s'opposer à la réélection de M. de Rémusat, ami de M. Thiers.

M. Saubat, député sortant de la gauche, sera réélu sans opposition à Villefranche.

Les députés qui sont encore à Paris se sont rendus aujourd'hui en grand nombre à la salle des conférences de la chambre. Les chefs des diverses nuances de l'opposition, MM. Barrot, Thiers, Berryer, Laffitte, y ont paru un moment. La question électorale faisait le sujet de toutes les conversations. L'opposition compte gagner cent voix au prochain scrutin.

Voici la liste exacte des députés qui se retirent :

MM. Jossierand, conservateur; Moulin de Bord, opposition de gauche; Vergnes, conservateur; de Tilly, idem; Leclerc, idem; Rasteau, idem; comte de Vallon, légitimiste; de Magnocourt, conservateur; de Gasparin, idem; Boyer de Peyreleau, opposition de gauche; Charlemagne, idem; Taschereau, idem; Royer-Collard, conservateur; de Beaufort, idem; Dumont (du Nord), opposition centre gauche; Lelong, idem; Bertin, conservateur; Faure-Dère, opposition de gauche; Tourret, idem; Gauguier, extrême gauche; en tout vingt, dont dix membres appartenant à la majorité conservatrice et dix à l'opposition.

Les députés décédés et non encore remplacés sont MM. Durand de Corbiac, conservateur, le comte de Las-Cazes père et Caumartin, ces deux derniers de l'opposition de gauche.

Le Commerce annonce que sous peu de jours il va y avoir grande vacance dans les ministères et les administrations en faveur des employés électeurs, qui recevront l'autorisation, sinon l'ordre, de se rendre dans les départements où ils exercent leurs droits politiques.

Paris, le 8 juin 1842.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Un journal ministériel annonce que l'ordonnance de dissolution sera promulguée le 14 de ce mois et que les électeurs seront convoqués pour le samedi 9 juillet. Un autre organe du cabinet pousse plus loin ses confidences et nous apprend que la chambre nouvelle sera réunie à la fin d'août, qu'elle ne s'assemblera que pour entendre un discours d'ouverture, et qu'après cette formalité qui aura exigé des élus un déplacement inutile, la chambre sera prorogée jusqu'au mois de décembre.

— Depuis que le ministre du commerce a déclaré à la tribune que le droit sur les fils et les tissus de lin serait prochainement augmenté, l'importation s'accroît d'une manière considérable. Des spéculateurs ont fait en Angleterre d'immenses approvisionnements qu'ils se hâtent d'introduire en France avant que le tarif ne soit élevé.

Cette recrudescence dans l'invasion des lins filés appelle une sérieuse attention de la part du gouvernement.

expériences, nous ne nommerons même pas le médecin qui s'en est rendu coupable, et peut-être notre confrère nous en voudra-t-il plus de notre silence qu'il ne s'irriterait de nos reproches. Le mémoire en question est en effet un de ceux que l'on voit apparaître de temps en temps devant l'Académie, et qui sont destinés à faire profiter leurs auteurs des nombreux moyens de publicité dont cette savante compagnie dispose. Les comptes-rendus sont, pour quelques uns de ceux qui cultivent journellement la réclame, des annonces gratuites d'autant plus précieuses qu'elles se produisent sous le patronage d'un corps académique dont on surprend d'abord l'attention et dont on exploite plus tard la complaisance involontaire.

Alibert et Biett ont fait autrefois ces expériences dont nous condamnons aujourd'hui l'inhumaine répétition; ils ont pratiqué des inoculations sur les membres d'individus sains; ils ont surveillé jour par jour, heure par heure, le développement incertain du mal qu'ils étudiaient; mais ils ont fait en cela preuve d'un sublime dévouement; car, pour sujets de ces expériences qui pouvaient, sinon coûter la vie, peut-être donner lieu à des accidents plus ou moins difficiles à combattre, ils n'ont choisi qu'eux-mêmes et ceux de leurs élèves qui ont bien voulu s'y soumettre avec eux. Il fallait au moins avoir aujourd'hui leur courage.

N'est-ce donc pas assez d'être obligé de sacrifier chaque jour des centaines d'animaux pour arriver à éclaircir plus ou moins complètement quelques parties douteuses de la science? Le hasard lui-même ne nous fournit-il pas trop souvent la triste occasion de constater des résultats que, par humanité, nous avons craint de provoquer? N'est-ce pas lui qui dernièrement nous a donné la triste certitude de la contagion de la morve de l'animal à l'homme? Ne lui avons-nous pas dû, il y a quelques jours à peine, l'affreuse occasion d'étudier l'action physiologique de la plus haute température sur nos tissus? Fallait-il, affectant un faux amour de la science, inoculer la morve, jeter dans une fournaise ardente de pauvres animaux pour les en retirer à demi consumés? Et ce qu'on n'a pas fait pour des questions aussi importantes, était-il permis de le faire pour une question déjà jugée? Vainement nous dira-t-on que ce jugement antérieur est lui-même l'excuse de ces expériences que nous blâmons. Nous répondrons que, dans l'esprit de celui qui les a répétées, ces expériences étaient de nulle valeur, puisqu'il a cru nécessaire de les reproduire, et que, par conséquent, l'incertitude qu'il professait sur ce point de la science devait suffire pour l'arrêter dans la voie expérimentale qu'il avait choisie. Des faits comme celui-ci nous semblent devoir être blâmés sans restriction; car ils ne peuvent que fortifier le préjugé qui, dans quelques villes, règne encore parmi le peuple et l'engage à ne voir dans nos hôpitaux que des salles d'études où la médecine prodigue ses tâtonnements et ses essais.

D. A. LARTIGUE.

— Le voyage des ducs d'Orléans et de Nemours et l'entrevue qu'ils doivent avoir avec le roi Guillaume II de Hollande à Luxembourg ont un but politique. Il s'agit de conclure des négociations déjà entamées et relatives au mariage d'un fils du roi Guillaume avec la princesse Clémentine d'Orléans. M. le duc d'Orléans doit traiter directement cette affaire avec le monarque hollandais, et offrir pour sa sœur, au nom de la famille d'Orléans, une dot de vingt millions de francs.

Des personnes bien informées assurent que les négociations sont en assez bonne voie pour amener un résultat satisfaisant pour les deux familles, quoique l'une d'elles ait à se plaindre d'un refus qu'elle aurait essayé en semblable occurrence quand le prince de Joinville recherchait la main de la princesse Sophie d'Orange, refus qui n'était, il est vrai, que la conséquence de l'opposition de l'empereur Nicolas et d'autres parents de la jeune princesse à ce mariage.

COMITÉ DE LA GAUCHE CONSTITUTIONNELLE.

Monsieur et cher concitoyen,

La législature actuelle touche à son terme; le moment est venu de se préparer à la lutte électorale qui va s'ouvrir. Les ministres qui dirigent les élections sont les mêmes hommes qui, après avoir quitté le parti de la résistance pour celui du progrès, ont ensuite déserté le progrès pour la résistance, montant ainsi au pouvoir, — pour emprunter à M. de Lamartine son image, — par la double échelle et du centre et de l'opposition. Le sentiment moral, à défaut même de l'amour de la liberté, devra suffire pour faire une éclatante justice des candidats qui vont se présenter sous une telle bannière. Leur seule chance favorable serait dans cet affaiblissement de l'esprit public, dans ce sommeil de toute passion généreuse qui laisserait un champ libre aux calculs de l'égoïsme. Cette chance, il faut la leur enlever; que la corruption et le honteux trafic des consciences soient partout démasqués et déjoués; que les sentiments d'honneur, de probité, de patriotisme désintéressé soient hautement évoqués. Croyez-le bien, ces sentiments, malgré les efforts corrompteurs du pouvoir, dominent encore dans notre pays; il suffit de leur faire un appel franc et énergique. Un homme, un seul homme dans chaque arrondissement suffirait à ce noble apostolat. Nous avons compté sur vous.

Dans la lutte qui se prépare, nous n'aurons plus ces alliés douteux qui devaient plus tard nous abandonner, et dont la présence dans nos rangs inspirait des défiances qui ne se sont que trop réalisées. M. Guizot sera-t-il plus fort que ne l'a été en 1839 M. Molé, parce qu'il a de plus que lui le triste honneur d'une double défection?

Non, espérons mieux de la constance et de la moralité politique du corps électoral.

La question sera la même que celle posée dans les élections de 1839; c'est celle qui, depuis 1830, est à l'ordre du jour dans nos débats; c'est la seule qui divise sérieusement les partis qui veulent rester dans les limites de la constitution. On peut la poser ainsi. Notre révolution n'a-t-elle été qu'un changement de personnes? N'avons-nous renversé une dynastie que pour faire subir à notre politique étrangère un nouvel abaissement et pour faire succéder à des tentatives violentes de contre-révolution une réaction plus perfide et non moins dangereuse contre toutes nos libertés? Cette réaction se manifeste de toutes parts: les poursuites systématiques contre la presse, l'altération du jury, la destruction et la désorganisation de la garde nationale dans la plupart des grandes villes, le mépris affecté pour les pouvoirs municipaux, mépris dont le recensement a fourni un exemple si funeste; les conditions d'argent substituées à celles de capacité pour toutes les positions, toutes les carrières; par-dessus tout, ce système général de corruption qui finirait par dégrader notre caractère national; partout et dans chacun des actes du gouvernement se retrouvent les symptômes éclatants de cette réaction à laquelle il est bien temps de mettre un terme.

Les dernières élections nous avaient donné sur ces deux grands buts de nos efforts l'honneur national et la liberté, une victoire que la défection de quelques hommes et de déplorables dissensions ont compromise. Le combat est à reprendre où nous l'avons laissé en 1839; seulement nous avons en face de nous ceux-là même qui s'indignaient alors avec nous contre l'abaissement de notre politique étrangère, contre l'envahissement du gouvernement personnel, et c'est à eux que nous avons à demander compte des cruelles atteintes portées à notre honneur national et du nouveau progrès de cette absorption de tous les pouvoirs dans un seul dont ils avaient fait le prétexte de leurs véhémentes accusations.

La législature qui va finir, non sans quelque hésitation, a accepté la responsabilité solidaire des actes de ce ministère qu'elle a soutenu sans l'estimer, comme le disait un de ses principaux organes. Saluée à sa naissance par tous les amis de la liberté, comme appelée à faire sortir le gouvernement de la funeste ornière dans laquelle il est fatalement engagé depuis 1830, comme destinée à réaliser par les voies parlementaires une réforme dont toutes les opinions avaient reconnu l'opportunité et l'utilité, elle se termine en pleine réaction contre toute idée de progrès, opposant son veto systématique comme une borne immuable à ces propositions qui formaient le programme du centre gauche. Elle n'a paru se souvenir que deux fois de son origine: lors du rejet de la loi de dotation, et, plus tard, lors de sa protestation contre le droit de visite, protestation à laquelle elle a donné la sanction du réarmement de la flotte; mais, timide et inconséquente, après avoir intimé aux ministres la défense de ratifier le traité qui livrait à l'Angleterre et l'honneur de notre pavillon et nos plus chers intérêts commerciaux, après leur avoir commandé, malgré leur résistance, de réarmer la flotte par eux désarmée, elle laisse à ces mêmes ministres le droit de se dire les représentants de la France à l'étranger; elle acquiesce, au moins par le fait, à ce prétendu engagement moral dont M. Guizot cherchait naguère à couvrir sa propre responsabilité; elle sanctionne par sa faiblesse cette position si fautive d'un grand peuple qui conserve son mandataire après l'avoir solennellement désavoué, et qui semble ainsi ne prendre au sérieux ni ses ministres, ni les traités signés par eux! C'est aux électeurs à pourvoir à une telle situation.

Nous n'avons pas à vous retracer les détails de notre programme; il n'est plus à l'état de simple formule: les débats de la dernière session l'ont, pour ainsi dire, mis en action. Vous n'aurez qu'à reprendre les différentes propositions qui ont rempli cette session, sur la constitution du jury, sur sa réintégration pleine et entière dans ses attributions politiques, sur les imprimeurs, sur les incompatibilités dans la chambre, sur l'adjonction des capacités, sur les attributions municipales et départementales, particulièrement sur ce qui touche à l'assiette et à la répartition des impôts, etc., etc. Vous pourrez interroger, interpellé vos candidats sur chacune de ces propositions: elles vous serviront d'épreuves; toutefois la malheureuse expérience que nous avons faite de la mobilité de certaines opinions doit vous mettre en défiance contre ces professions de foi des candidats, si souvent, si scandaleusement démenties par les votes des députés, et c'est surtout dans les antécédents, dans le caractère des candidats que vous devez chercher vos garanties.

Le moment est venu, monsieur, de réunir dans chaque collège toutes les opinions indépendantes, de les échauffer de cette ardeur du bien public sans laquelle nous sommes exposés à voir la nouvelle législature complètement envahie par les agents du pouvoir et par ceux qui aspirent à le devenir. La réaction contre une telle dégradation du gouvernement représentatif serait sans aucun doute inévitable; mais pourrait-on la diriger, la contenir? C'est là une grave éventualité pour notre pays... Les conservateurs intelligents et éclairés doivent s'en préoccuper profondément.

J'ai l'honneur de vous annoncer que les comités centraux des élections indépendantes se sont reconstitués à Paris et que je préside celui qui représente la gauche constitutionnelle.

Je vous engage de votre côté à réunir nos amis, à les constituer en comité, si cela est utile ou possible, à établir de suite vos relations et vos correspondances avec les hommes influents dans les cantons. Vous pouvez compter sur notre assistance pour tout ce qui dépendra de nous; nous n'avons aucune initiative à prendre sur vos résolutions; nous ne voulons être que vos auxiliaires dévoués.

Veillez nous faire connaître le plus tôt possible:

Le chiffre actuel de la liste électorale de votre arrondissement; la force respective des diverses opinions; les candidats déjà connus ou ceux que vous supposez devoir se présenter; leurs chances de succès; les intrigues

ou machinations du pouvoir, avec les justifications à l'appui, si vous pouvez vous les procurer; les professions de foi des candidats, etc., etc.

Afin, monsieur et cher concitoyen, qu'après la lutte, et quelle qu'en soit l'issue, chacun de nous puisse se dire qu'il a courageusement rempli son devoir envers son pays. L'exemple que vous donnerez de la constance dans les opinions, de la persévérance dans les efforts, ne saurait, dans tous les cas, être perdu. Tôt ou tard, cette sainte cause à laquelle nous nous sommes voués, et qui a subi tant de vicissitudes, triomphera; car elle a l'humanité.

Recevez l'assurance de ma considération distinguée et de tout mon dévouement.

Paris, le 1^{er} juin 1842.

ODILON-BARROT,
Rue de la Ferme-des-Mathurins, 24.

Le *Galvani's Messenger* contient l'article suivant:

Tous les journaux continuent à entretenir leurs lecteurs d'une prétendue démarche qui aurait été faite par l'ambassadeur anglais auprès de M. Guizot afin d'obtenir des explications sur les mesures que le cabinet français entendait prendre par suite de l'amendement de M. Lacrosse ayant pour but l'augmentation des forces navales françaises. Nous croyons devoir affirmer de la manière la plus positive qu'aucune démarche de ce genre n'a été faite par l'ambassadeur d'Angleterre.

Le *Moniteur parisien* dit de son côté:

Nos propres informations nous autorisent également à confirmer le démenti que contient cet article.

Le cabinet anglais n'a pas jugé nécessaire de demander des explications peut-être parce qu'il en a déjà reçu d'officieuses et de spontanées.

On écrit de la Prusse orientale, le 30 mai:

Depuis quelques jours, on ne parle ici que d'une conspiration préparée à Saint-Petersbourg contre l'empereur et découverte au moment de son explosion. Le sénat, blessé, dit-on, par le dernier ukase impérial concernant les paysans, se serait placé à la tête de cette entreprise.

Tribunaux.

TRIBUNAL CIVIL DE LYON (1^{re} chambre).

PRÉSIDENCE DE M. DEVIENNE.

La ville de Lyon contre la compagnie Pelletreau. — Marché des trottoirs en bitume.

Audience du 20 mai 1842.

M^e Favre-Gilly: La compagnie Pelletreau vient demander le maintien du traité qu'elle a contracté avec bonne foi; elle vient repousser les imputations calomnieuses que l'on a élevées contre elle, et dont M. Cochard a été le promoteur.

M^e Favre-Gilly expose les faits de la cause et explique la nature des rapports de la compagnie Pelletreau avec le sieur Cochard. Le traité du 22 décembre 1840 n'avait nullement rapport avec celui que la compagnie devait passer plus tard avec la ville. Ce traité était encore à l'étude, M. le maire le déclare lui-même dans une lettre écrite au *Courrier de Lyon*. Le traité avec Cochard a été déchiré par suite du manque de foi du sieur Cochard, qui s'est fait adjudger les travaux de la place Bellecour malgré les termes d'une convention qui réservait ce travail à la compagnie Pelletreau. Le traité passé avec la ville n'est pas le résultat d'une adjudication publique après enchères; c'est un traité de gré à gré, discuté, débattu, où l'on n'a pas appelé la concurrence.

Le traité n'a été signé qu'après avoir été sérieusement examiné par M. Dardel, architecte, M. L. Pons et M. Cassini, professeur de mathématiques, qui y firent des modifications importantes. M. le maire voulut connaître les prix des concurrents; il s'adressa lui-même au sieur Cochard qu'il connaissait, lui ayant délivré une médaille pour une espèce de carreau en terre cuite. Ce n'est donc pas la compagnie Pelletreau qui a détaché un compère, c'est M. le maire qui a appelé lui-même le sieur Cochard. Celui-ci, depuis sa rupture avec la compagnie Pelletreau à l'occasion de l'exécution du traité du 22 décembre, suivait d'un œil jaloux les négociations; elles n'avaient rien de secret, rien de mystérieux, et le sieur Cochard fut enchanté de se poser comme rival. De là la soumission du 1^{er} mars, écrite de la main du sieur Cochard. C'est bien son œuvre, ses propres termes le prouvent assez. L'auteur n'a rien compris au système d'annuités; ses prix sont à peu près les mêmes que ceux de la compagnie Pelletreau. On ne croira pas que cette soumission ait été faite par le sieur Guesdon et envoyée par son domestique. Ce sont là les inventions de la vengeance et du dépit. M. Guesdon eût fait quelque chose d'un peu mieux rédigé que cette soumission.

Au reste, M. le maire pouvait très-bien donner la préférence au sieur Cochard. On a préféré la compagnie Pelletreau, c'est qu'il y avait là des conditions de garantie, de moralité et de solvabilité qu'on ne pouvait pas trouver ailleurs. M. le maire adopta le traité et le présenta au conseil municipal.

M^e Favre-Gilly lit le rapport du maire dont les termes sont favorables à l'adoption. La commission nommée présenta également des conclusions pour l'approbation du traité, et le conseil municipal approuva le traité et les modifications proposées par la commission. Le 20 avril suivant, le préfet donna son approbation.

Restait la sanction du ministre. Des difficultés s'élevèrent; deux compagnies protestèrent contre le défaut de concurrence. Le ministre approuva cependant.

M^e Favre-Gilly lit la lettre du ministre:

« Monsieur le préfet,

« J'ai examiné les renseignements que vous m'avez adressés au sujet des réclamations formées par les compagnies du Val-de-Travers et de Pyremont-Seyssel contre le marché passé entre l'administration municipale de Lyon et le sieur Pelletreau pour l'établissement de trottoirs en asphalte dans les rues de cette ville, marché qui serait déjà en cours d'exécution d'après votre approbation. L'instruction m'a paru établir que les travaux d'après votre approbation, tant par leur objet que par la nature des matériaux à employer, être considérés comme susceptibles de l'application des paragraphes 2 et 5 de l'article 2 de l'ordonnance royale du 14 novembre 1837; que par conséquent, et les conditions du marché paraissant d'ailleurs assez avantageuses pour la ville, il existe des motifs suffisants pour autoriser dans l'espèce une dérogation à la règle générale de l'adjudication publique.

« C'est pourquoi j'approuve le marché passé de gré à gré, le 15 mars dernier, entre la ville de Lyon et le sieur Pelletreau pour l'établissement de trottoirs en asphalte et leur entretien pendant vingt années.

» Recevez, etc.

Le ministre de l'intérieur,

» DUCHATEL.

Le marché ratifié et ayant reçu la sanction de l'autorité administrative dans tous ses degrés, la compagnie avait intérêt à lancer son entreprise et à lui donner toute l'activité possible. C'est alors qu'elle rencontra encore le sieur Cochard sous ses pas. Dans son dépit d'avoir été écarté, le sieur Cochard répandait les bruits les plus calomnieux contre les travaux qu'entreprenait la compagnie Pelletreau et contre son crédit. Cette compagnie ne pouvait paralyser un tel système; elle dut chercher à pactiser avec un pareil adversaire. C'est là ce qui a amené le traité du 17 mai 1841 qu'on a voulu vainement rattacher à celui du 22 décembre 1841. Ces deux traités sont sans aucun lien, sans aucune connexité. On n'a apporté aucune preuve à l'appui du contraire; on s'est borné à des allégations ridicules qui ne pouvaient trouver de crédit nulle part.

La paix faite, pendant deux mois le sieur Cochard se montra fidèle au traité; les commandes arrivèrent, mais bientôt un nouveau brandon de discorde fut allumé. Il s'agissait du dallage de Saint-Bonaventure. MM. Pelletreau revendiquèrent ces travaux aux termes du traité passé avec la ville. Il s'agissait de trois à quatre mille francs, ce n'était pas pour l'importance des travaux que la compagnie Pelletreau élevait cette réclamation; c'était une question de principes, une question d'interprétation du traité: la compagnie ne voulait pas y laisser porter atteinte. Le traité fut expliqué en faveur de la compagnie Pelletreau; c'est alors que le sieur Cochard s'emporta et s'oublia jusqu'à se dénoncer lui-même comme coupable.

de collusion avec la compagnie Pelletreau. M. le maire ne pouvait croire à une pareille in vraisemblance, à une imputation de cette nature; il demanda au sieur Cochard de signer sa déclaration, et Cochard eut le cy-

demanda au sieur Cochard de signer sa déclaration, et Cochard eut le cy-

demanda au sieur Cochard de signer sa déclaration, et Cochard eut le cy-

demanda au sieur Cochard de signer sa déclaration, et Cochard eut le cy-

demanda au sieur Cochard de signer sa déclaration, et Cochard eut le cy-

demanda au sieur Cochard de signer sa déclaration, et Cochard eut le cy-

demanda au sieur Cochard de signer sa déclaration, et Cochard eut le cy-

demanda au sieur Cochard de signer sa déclaration, et Cochard eut le cy-

demanda au sieur Cochard de signer sa déclaration, et Cochard eut le cy-

demanda au sieur Cochard de signer sa déclaration, et Cochard eut le cy-

demanda au sieur Cochard de signer sa déclaration, et Cochard eut le cy-

demanda au sieur Cochard de signer sa déclaration, et Cochard eut le cy-

demanda au sieur Cochard de signer sa déclaration, et Cochard eut le cy-

demanda au sieur Cochard de signer sa déclaration, et Cochard eut le cy-

demanda au sieur Cochard de signer sa déclaration, et Cochard eut le cy-

demanda au sieur Cochard de signer sa déclaration, et Cochard eut le cy-

demanda au sieur Cochard de signer sa déclaration, et Cochard eut le cy-

demanda au sieur Cochard de signer sa déclaration, et Cochard eut le cy-

demanda au sieur Cochard de signer sa déclaration, et Cochard eut le cy-

demanda au sieur Cochard de signer sa déclaration, et Cochard eut le cy-

demanda au sieur Cochard de signer sa déclaration, et Cochard eut le cy-

demanda au sieur Cochard de signer sa déclaration, et Cochard eut le cy-

demanda au sieur Cochard de signer sa déclaration, et Cochard eut le cy-

demanda au sieur Cochard de signer sa déclaration, et Cochard eut le cy-

demanda au sieur Cochard de signer sa déclaration, et Cochard eut le cy-

demanda au sieur Cochard de signer sa déclaration, et Cochard eut le cy-

demanda au sieur Cochard de signer sa déclaration, et Cochard eut le cy-

demanda au sieur Cochard de signer sa déclaration, et Cochard eut le cy-

M. Robinet s'est adonné depuis sept ans à l'étude spéciale de la soie et de sa production; ce sujet fait chaque année la matière d'un cours qu'il professe à Paris, et qui ne se compose pas de moins de quarante leçons.

Les travaux de M. le professeur Robinet déjà publiés sont nombreux. Nous citerons particulièrement sept notices sur des éducations de vers à soie; quatre mémoires sur la ventilation des magnaneries; un grand mémoire sur la filature de la soie, dans lequel il a proposé un nouveau conditionnement comprenant la conditionnement à l'absolu, celui relatif à la perte par le décroissance, le tirage légal et l'essai au sérimètre donnant d'une manière certaine l'indication de la force et de l'élasticité des soies. M. Robinet s'occupe enfin de la publication d'un nouveau mémoire, dans lequel il fera connaître les résultats de recherches qui ont porté sur plus de 300 échantillons de cocons provenant de trente départements et produits par toutes les races connues de vers à soie.

Pendant son séjour à Lyon, M. le professeur Robinet a soumis à l'examen de la commission des soies de la société d'agriculture, commission à laquelle s'étaient réunis plusieurs membres de la chambre de commerce et du conseil municipal, divers instruments très-ingénieux de son invention, parmi lesquels nous citerons particulièrement :

1° Le sérimètre, instrument avec lequel on détermine en quelques secondes la force et l'élasticité des soies;

2° Une éprouvette pour le tirage des soies, laquelle fait seule l'opération et s'arrête quand elle est finie, de manière à éviter toute erreur par la rupture du fil;

3° Un nouveau tour pour la filature des cocons, remarquable par un croisier très-simple et très-solide, des filières mobiles, un va-et-vient simple et d'une exactitude mathématique, un guindre très-léger, etc.;

4° Un compteur très-simple pour la filature ou le moulinage à tours comptés.

L'examen de ces divers instruments a excité un vif intérêt dans la réunion d'hommes spéciaux à laquelle ils étaient soumis. La société d'agriculture a entendu ensuite M. Robinet qui lui a lu un travail plein de faits importants et bien observés sur deux éducations de vers à soie. La société a ordonné immédiatement l'insertion de ce travail dans ses Annales.

Le pont suspendu construit sur la Saône, en face de Fontaines, est terminé; les épreuves ont eu lieu jeudi de la semaine passée, et le résultat en a été satisfaisant. Ce pont n'a qu'une seule travée de 115 mètres; cette immense portée pouvait faire concevoir des doutes sur sa solidité.

DEUXIÈME CONGRÈS MUSICAL DE CHALON-SUR-SAÔNE, le samedi 2 juillet 1842.

La Société philharmonique de Chalon-sur-Saône, qui, dans un premier congrès musical, réunit avec tant de succès en 1840 les plus zélés des artistes et amateurs de toute notre contrée, vient leur faire un nouvel appel.

C'est à Paris et parmi les artistes de premier renom que les Chalonnais sont allés chercher leurs solistes: MM. Inchindi, Alexis Dupont, Labarre, M^{me} Labarre et M^{lle} Mainvielle-Fodor ont répondu à l'appel de Chalon, et nul doute que les artistes et amateurs de la province n'accourent avec empressement au brillant accueil que nos voisins leur préparent.

La salle de concert, qui sera transformée le lendemain en une brillante salle de bal, est une ancienne église vaste et sonore, qui réunit toutes les conditions désirables. Illuminée d'une manière brillante, elle sera ornée de fleurs et d'écussons aux armes des villes représentées aux congrès.

Le Stabat de Rossini sera exécuté par les mêmes solistes qui l'ont chanté à Paris dans la salle Ventadour après le départ des Italiens.

L'orchestre, que dirigera M. Baumann, sera composé de deux cents musiciens, et les chœurs de plus de cent voix.

On peut se procurer des billets au Cercle musical de Lyon, aux Halles de la Grenette.

(Communiqué.)

Spectacle du 10 juin 1842.

CÉLESTINS. — La Comtesse du Tonneau, vaud. en 2 actes. — Toby le Sorcier, vaud. — La Sœur de Jocrisse, vaud.

DEPARTEMENTS.

Une affiche de la préfecture du Gard prévient le public, à la date du 1^{er} juin, que le vendredi 8 juillet prochain il sera procédé en un lot unique à l'adjudication du viaduc et de l'embarcadere à construire à Nîmes pour le chemin de fer de cette ville à Montpellier. Ces travaux sont évalués à 910,530 f. 73 c. avec un cautionnement de 30,300 f.

Chaque entrepreneur, dans sa soumission, sera tenu d'élire son domicile à Nîmes et de fournir un certificat de capacité dans les formes voulues.

Par arrêté de M. le préfet de la Côte-d'Or, la navigation du canal de Bourgogne cessera, après le soleil couché, savoir :

Le 30 juin 1842, aux deux écluses du biez de partage; le 6 juillet suivant, à l'écluse de Dijon (versant de la Saône) et à l'écluse de Montbard (versant de l'Yonne); le 10 juillet, à l'écluse d'embouchure dans la Saône.

NOTA. — Pour obvier autant que possible au rapprochement du terme de la navigation, le canal sera ouvert au commerce jour et nuit pendant le mois de juin, à la condition que, conformément aux règlements du canal, on devra éclairer les bateaux avec deux torches ou deux lanternes pour le passage aux écluses pendant la nuit.

L'homme découvert dans les bois de la commune de Charentay, et dont nous avons parlé il y a quelques jours, vient d'être conduit à l'hospice des aliénés de Bourg.

Dans la dernière séance de l'académie d'Aix, M. Gendarme de Béville a lu un rapport fort remarquable sur une horloge inventée par un instituteur de la Tour-d'Aigues, M. Cabrière. Cet homme, avec le seul secours de son intelligence, et sans aucune notion de la science, a refait les calculs les plus étonnants et les plus minutieux déjà faits par les auteurs les plus célèbres. Son œuvre est d'une complication surprenante. L'horloge marque les heures, les jours, les mois, les années, l'épacte, embrasse tout le système céleste, réduit le tout à une rare précision et fait mouvoir tout cet ensemble à l'aide d'un système de poids qui se balancent et se neutralisent. On espère que ce rapport lumineux sera lu dans la prochaine séance publique de l'académie. L'académie, après la lecture du rapport, a exprimé le désir de voir l'auteur de ce précieux travail récompensé d'une manière digne de lui par le gouvernement.

SOIES. — La récolte de 1842 sera belle et abondante d'autant plus que les gelées d'avril et de mai avaient fait craindre en général qu'elle le fût moins. Dans nos contrées, les deux tiers des éducateurs ont leurs cocons sur la bruyère et savent déjà à quoi s'en tenir. Les autres, dans la vallée de la Drôme et les lieux élevés de la plaine de Valence, sont qui à la fraise, qui à la montée. Tous ont des vers magnifiques, parfaitement égaux, vigoureux, transparents et soyeux.

Le pays-bas, Loriol, Montélimar, Orange et Avignon, fait cours depuis vendredi. Dans ces contrées, sur l'une et l'autre rive du Rhône, les éducateurs ont fini leur besogne, les filateurs commencent la leur.

Vendredi, à Romans, le cours s'est prodigieusement élevé. Quelques pe-tis partis se sont vendus jusqu'à 40 fr. les 100 kilog. C'est là, il est vrai, une exception, un chiffre véritablement fabuleux pour nos pays. Mais le cours moyen, le même jour, était à 16 fr. le quintal, soit 32 fr. les 100 kilog.

Aujourd'hui, à Valence, le prix de la feuille est de 6 à 8 fr., et à Romans de 8 à 12 fr. les 100 kilog.

A Loriol et à Montélimar, la récolte se continue avec tous les éléments d'une grande abondance. Beaucoup de cocons sont encore sur la bruyère. Point de cours officiel.

A Orange, à Avignon et à Cavaillon, bonne récolte, cocons fermes et en grand nombre, beaucoup d'espérance du côté des propriétaires, peu d'empressement de la part des mouliniers. Prix moyen : 3 f. 10 c. à 3 f. 20 c. pour Cavaillon; 3 f. 06 c. à 3 f. 10 pour Avignon; 3 f. 40 c. à Orange.

On ne dit rien encore de Nîmes et de ses environs. La récolte cependant est là tout aussi bonne que partout ailleurs. Bagnols, un peu en retard, est dans la même situation que Romans et Valence; il ne fait point cours.

A Uzès, les éducateurs élèvent haut leurs prétentions, et semblent vouloir relever les cours. Ils ont jusqu'à présent demandé 4 f., et personne n'a osé encore leur acheter à ce prix.

Au Vigan, les éducateurs, après avoir payé très-cher la feuille, veulent se rattraper et sont plus exigeants encore qu'à Uzès. Ils n'ont pas non plus été plus heureux.

Il en est de même à Ganges, à Saint-Jean-du-Gard, à Alais, à Anduze, à Valleraugue et dans toutes les Cévennes où, comme on sait, les cocons donnent une belle qualité de soies et sont pour cette raison plus recherchés et mieux payés par les fileurs.

Il y a légère reprise d'activité sur les marchés de soies grèges et ouvrées de l'ancienne récolte.

(Courrier de la Drôme.)

Nouvelles Diverses.

Quénisset, depuis sa condamnation à la peine de mort et la commutation qui l'avait suivie, était demeuré à la prison de la Conciergerie où il recevait, dit-on, d'assez nombreuses visites. Dans la nuit de dimanche à lundi dernier, Quénisset fut réveillé par un bruit inaccoutumé, et bientôt on vint l'avertir qu'il devait se tenir prêt à partir. Un quart d'heure après, le condamné était en chaise de poste, entre deux agents de police de sûreté. Cette voiture est partie aussitôt, se dirigeant vers l'un de nos ports de mer de l'ouest.

Le 22 mai, le célèbre Listz a donné à Saint-Petersbourg un grand concert au profit des incendiés de Hambourg. Ce concert a produit 40,000 roub. ass. de banque (un peu plus de 40,000 f.).

Une cantatrice distinguée qui avait obtenu de brillants succès sur plusieurs scènes, et en dernier lieu à l'Opéra-Comique, M^{me} Lepus (Jenny Colon), est morte à la fleur de l'âge, à la suite d'une longue et douloureuse maladie.

On écrit de Boulogne, 23 mai :

M. Payern, docteur français résidant à Londres, vient de faire une découverte importante : il s'agit d'une expérience sous-marine par lui faite, vendredi dernier, en présence de notabilités scientifiques. Le docteur a voulu prouver que l'on pouvait rester sous l'eau fort long-temps sans communication avec l'air atmosphérique; il est descendu dans la cloche à plongeur de l'institution polytechnique, et est resté sous l'eau depuis neuf heures jusqu'à midi. Lorsqu'il est remonté, le docteur ne paraissait nullement disposé des effets de cette expérience. Il a reçu les félicitations des personnes présentes à cette opération intéressante. Aussitôt qu'il aura reçu un brevet, il appliquera son invention au sauvetage et aux recherches sous-marines. Le docteur Payern a fait construire une machine pour les chemins de fer : cette machine, d'une force de 40 chevaux, marchera avec une grande vitesse, sans vapeur, sans chaudière, sans four, sans eau; elle est inexplosible. Dans peu de temps on en fera l'essai.

Nouvelles Etrangères.

SUISSE.

La majorité en faveur de la nouvelle constitution est de 4,844 suffrages contre 530 (différence, 4,314), majorité immense puisque la minorité n'est à peu près que d'un dixième; et, chose à remarquer, c'est que la constitution de 1814 n'a eu les votes que de 2,444 citoyens sur près de 40,000 habitants, tandis que la constitution de 1842 a obtenu environ le double, soit 4,844 sur 58 à 59,800.

(Journal de Genève.)

Le Gérant responsable, B. MURAT.

Au rédacteur du Censeur.

Monsieur,

Quelques doutes s'étant élevés et m'ayant été adressés sur la possibilité de pousser plus loin les avantages et améliorations qui ont fait de l'établissement des eaux thermales d'Aix en Savoie le plus remarquable de l'Europe, je m'empresse de porter à votre connaissance, ainsi qu'à celle de vos nombreux lecteurs, que cet établissement, si renommé par l'abondance, la qualité et la température invariable de ses eaux, et dont la réputation est si bien établie par le nombre toujours croissant des malades qui s'y rendent à chaque saison, vient encore de recevoir cette année, dans l'intérêt des baigneurs, beaucoup d'améliorations qui reposent particulièrement sur la possibilité d'administrer à la fois, dans un terme donné, un plus grand nombre de bains, de douches, etc., et sur une répartition du service telle, que chacun n'aura, pour ainsi dire, pas à attendre pour prendre son tour et entrer dans les cabinets où il doit les recevoir. D'ailleurs beaucoup de restaurations et d'embellissements de tous genres ont été faits, et l'on peut dire que rien n'a été négligé, par les soins éclairés de l'administration des bains, pour maintenir à sa hauteur une réputation si justement acquise et si anciennement établie.

Inutile d'ajouter que cette ville, si riante par ses alentours et qui offre tant de buts de promenade et d'objets de distraction aux malades, est, pour le confort de la vie, à la hauteur de tout ce qu'il y a de mieux sous ce rapport; il n'y a là rien que personne ne sache. Bons hôtels, excellentes tables d'hôte, cabinet littéraire où l'on reçoit plusieurs journaux, cercle où se trouvent des jeux divers et où l'on se réunit tous les soirs et deux fois par semaine pour danser, etc. : tel est en substance tout ce qui tend à fixer l'attention sur cette localité privilégiée de la nature, qui réunit pendant quatre mois, chaque année, la société la plus choisie de l'Europe, et où d'ailleurs le zèle empressé des administrations municipale, des bains et du cercle rivalise d'efforts pour éloigner tout ce qui tendrait à troubler la sécurité physique et morale de l'immense population qui afflue à nos eaux thermales.

Agréez, etc.

VEYRAT.

Docteur-médecin à Aix.

AVIS. — Le 4 mai 1842, le sieur Jean Herant, apprenti serrurier, a quitté furtivement le domicile de ses parents et on ignore ce qu'il est devenu.

Signalément : Agé de 14 ans, figure pâle et petite, yeux noirs, petit signe au-dessous d'un œil.

Vêtements : Casquette en drap noir, veste en drap vert, chemise en toile bleue, pantalon noir en coton raccommodé aux genoux avec du velours; tatoué à un bras des lettres de son nom.

En cas de renseignements, les transmettre à la préfecture du Rhône, 4^e division, ou à M. le maire de Givors.

Les sieurs GAELE (Gaspard), cordonnier, natif d'Otterdingen; ROBELOT (Jean-Jacques), capitaine de gendarmerie en demi-solde; DUCHEMIN (Jacques-Philippe), ex-commis à pied dans l'administration des contributions indirectes; la dame veuve TERRAL, sont invités à se présenter à l'Hôtel-de-Ville, bureau de la police municipale, pour affaires qui les concernent.

Chronique.

LYON.

Gaillot, nouveau conducteur du chemin de fer du Rhône, a été tué dans la soirée du 6, au convoi de remonte de Lyon, dans le percement appelé Durey, près Rive-de-Gier.

Ce malheureux, ayant avancé imprudemment la tête hors de la banquette, a été pris par le menton le long du mur et jeté sous les roues des voitures où il a été écrasé. Sa mort a été instantanée.

En exécution de l'article 5 du titre 2 de la loi du 3 mai 1841, le plan de la rue de Bourbon et des propriétés particulières nécessaires au prolongement de cette rue sera déposé à l'Hôtel-de-Ville, bureau de la voirie, pendant huit jours consécutifs, à partir du 9 courant; un procès-verbal sera ouvert pour recevoir les observations qui pourraient être faites par les parties intéressées.

L'académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon a tenu avant-hier sa séance ordinaire d'élections.

Après avoir entendu la lecture du rapport de la commission des présentations, qui a présenté les titres académiques de chacun des candidats, l'académie a procédé aux élections. Elle a nommé : Associé honoraire, M. Jayr, préfet du Rhône et conseiller-d'état; membre titulaire, M. Victor de La Prade; associés libres, MM. Audin, Botteux, François, Gregory et Rougier; correspondants, MM. Levot, Mondot de Lagorce et Ozanam.

Notre ville vient de posséder pendant quelques jours M. le professeur Robinet, membre de l'Académie royale de médecine.

A VENDRE.
pour cause de retraite d'un des associés,
UNE
INDUSTRIE BREVETÉE
dont le privilège a encore onze années de durée,
Produisant (justifiés par des livres réguliers) 20 à 25 pour
cent de bénéfices sur un chiffre de vente assez élevé
qui s'accroît tous les jours.
L'ÉTABLISSEMENT EST COMPLÈTEMENT ORGANISÉ.
On céderait les droits aux brevets, bâtiments, matériel,
machines, outillage, clientèle et achalandage pour 50,000 fr.
On donnerait des facilités pour les paiements.
L'associé qui dirige la fabrication resterait avec l'acqué-
reur.
S'adresser audit M^e Coste, notaire. (4068)

A VENDRE.
UNE
PETITE PROPRIÉTÉ
Située à trois quarts d'heure de Lyon.
Cette propriété se compose de maison d'habitation, écurie,
fenil, jardin potager et d'agrément, vignes, luzernière, le
tout complanté d'arbres fruitiers et de la contenance de 65
ares environ.
Cette propriété conviendrait parfaitement, par sa position
et la disposition des bâtiments, à un maître cafetier qui vou-
drait joindre l'utile à l'agréable et nourrir des vaches pour
les besoins de son établissement.
S'adresser, pour les conditions de la vente et tous rensei-
gnements nécessaires, à M. Fuchez aîné, agent de change, à
Lyon, quai Saint-Antoine, n. 28, tous les matins avant neuf
heures, ou le soir de cinq à six heures, à la Bourse, place des
Terreaux. (5578)

A louer de suite.
JOLI APPARTEMENT de quatre pièces au 2^e, rue
Belle-Cordière, 20. On vendrait aussi une bibliothèque et un
meublé. S'y adresser. (771)

A vendre.
**UN FONDS DE MERCIERIE, BONNETERIE ET LINGE-
RIE**, bien achalandé et situé dans le meilleur quartier de
la ville.
S'adresser à MM. Dumont et Mouly, rue Basse-Grenette,
n. 10. (766)

AVIS.
C'est par erreur qu'on a répandu le bruit que le RESTAU-
RANT de la galerie de l'Hôtel-Dieu était fermé. Ce magnifique
établissement, qui a eu une vogue si justement méritée, est
ouvert, comme par le passé, aux personnes qui voudront bien
l'honorer de leur présence; elles y trouveront toujours le
même luxe de table, une égale recherche dans les mets, des
vins exquis, une grande célérité dans le service.
Le tout à des prix modérés. (748)

AVIS.
UN JEUNE HOMME intelligent, âgé de trente ans, sachant
lire et écrire, connaissant la culture et pouvant soigner des
chevaux, désire se placer. Il peut fournir tous les rensei-
gnements désirables sur ses antécédents. — S'adresser au café
des Voyageurs, quai de la Peyrolierie, n. 118. (765)

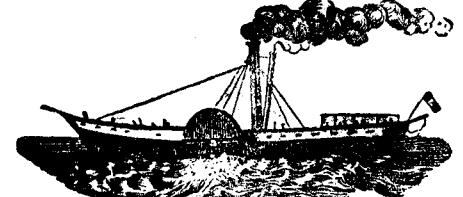
AVIS.
Une Compagnie d'Assurances mutuelles sur la Vie, autori-
sée, demande **DEUX REPRÉSENTANTS**, l'un pour la ville
de la Croix-Rousse et l'autre pour celle de la Guillotière.
Elle demande en outre **DES AGENTS** pour faire la place;
elle offrira des avantages.
S'adresser dans les bureaux de la Compagnie du Soleil
quai de la Baleine, 22, de onze heures à une heure. (5379)

AVIS
ANTOINE CHIRAT et C^e, marchands de soies, rue Puits-
Gaillet, 19, prient de ne pas les confondre avec M. ANTOINE
CHIRAT, autrefois fabricant de soieries, et demeurant rue
Royale, n. 4. (760)

AVIS.
ON DEMANDE à acheter **UNE MACHINE A VAPEUR** de
la force de quatre chevaux, ayant servi, mais étant en bon
état et sortant des ateliers d'un bon constructeur.
S'adresser à M. Bugnot, traiteur, près la porte Condé, à
Chalon-sur-Saône. (5781)

AVIS.
ON DEMANDE UN ASSOCIÉ ou UN COMMANDITAIRE
pour un commerce en pleine activité qui offre des bénéfices
positifs. Le versement à effectuer, dans un délai de six mois,
serait de 8 à 9,000 fr.
S'adresser, pour les renseignements, à M. Buisson cadet,
fabricant de grillages et de sommiers élastiques, maison de
l'hôtel de l'Europe, port du Roi. (749)

AVIS.
UN ESPAGNOL, officier supérieur réfugié, parlant bien le
français, offre de donner des leçons de **LANGUE ESPA-
GNOLE** par une méthode prompt et facile. Ses prix sont
très-modérés.
S'adresser rue de la Reine, n. 43, à l'entresol. (742)


LE CROCODILE, LE MARSOIN, LE MISTRAL, LE STROCCO,
beaux bateaux à vapeur en fer.
d'une marche bien supérieure à tous les autres bateaux
du Rhône sans exception.
Partent tous les jours du port d'Ainay, sur la Saône,
à 3 heures 1/2 du matin.
S'adresser aux propriétaires, MM. BONNARD frères et
FOUR, quai de l'Arsenal et rue Sala, 2, ou au capitaine à
bord du bateau. (6561)

LIBRAIRIE SCIENTIFIQUE ET MÉDICALE DE CHARLES SAVY JEUNE,
QUAI DES CÉLESTINS, 48.
Nouvelle Publication.
DE LA LOI
DU CONTRASTE SIMULTANÉ
DES COULEURS
ET DE SES APPLICATIONS,
DE
L'ASSORTIMENT DES OBJETS COLORÉS.
CONSIDÉRÉ D'APRÈS CETTE LOI DANS SES RAPPORTS AVEC LA PEINTURE, LES TAPISSERIES DES
GOBELINS, LA MOSAÏQUE, LES VITRAUX COLORIÉS, L'IMPRESSION
DES ÉTOFFES, LA DÉCORATION DES ÉDIFICES, ETC.;
PAR M. E. CHEVREUIL,
Membre de l'Institut de France, Officier de la Légion-d'Honneur, etc.
Un fort volume in-8° avec atlas in-folio. — Paris, 1840. — Prix : 50 fr. (6966)

Avis à MM. les Elèves en Pharmacie prêts à s'établir.
A VENDRE,
AU PRIX FIXE DE 16,000 FRANCS,
AVEC TOUTE FACILITÉ POUR LE PAIEMENT DU PRIX DE LA VENTE,
UN TRÈS-JOLI FONDS DE PHARMACIE
A LA MODERNE.
D'un produit annuel de 11 à 12,000 francs, avec une clientèle et des approvisionnements des plus satisfaisants,
situé, non loin de Lyon, dans une charmante petite ville dans laquelle il y a un théâtre, de belles promenades, des
bains et des voitures publiques partant à volonté.
En peu de temps l'acquéreur sera rentré dans ses avances de fonds, même avec un surcroît de bénéfices.
Le cédant, muni d'un diplôme de pharmacien de l'une des écoles spéciales de pharmacie, pourra autoriser son suc-
cesseur à exercer sous son nom pendant quelque temps, si toutefois il n'est pas encore reçu.
S'adresser, tous les jours, de dix heures du matin à une heure de l'après-midi, à M. Plassy, rue de la Préfecture,
n. 8, au 5^e, à Lyon. (7582)

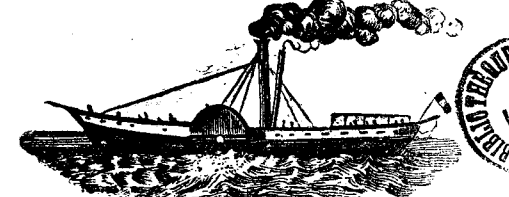
PAQUEBOTS SARDES POUR L'ITALIE.

CASTOR ET VIRGILE.
LE CASTOR, de 200 chevaux, reconnu d'une marche
supérieure, partira pour **GÈNES, LIVOURNE, CIVITTA-
VECCHIA** et **NAPLES**, mardi 14 juin, à midi.
N. B. — En partant de **MARSEILLE** le 14, MM. les voya-
geurs pourront assister le 16 à la fameuse illumination de
Pise, dite *Luminara*. Pour leur faciliter cette course, LE
CASTOR partira de **GÈNES** :
Jeudi 16, à cinq heures du matin, pour **LIVOURNE** où il
arrivera à midi;
Vendredi 17, à trois heures du soir, de **LIVOURNE** pour
CIVITTA-VECCHIA;
Samedi 18, à six heures du matin, de **CIVITTA-VECCHIA**
pour **NAPLES** où il arrivera assez à temps pour avoir
libre entrée.
Ceux de MM. les voyageurs qui voudront retourner de
PISE à **GÈNES** pour y assister aux belles fêtes qui se prépa-
rent pour le 18, trouveront, le 17, à **LIVOURNE** deux paque-
bots de la même administration, LE DANTE et LE VIRGILE,
qui les y conduiront le même jour.
S'adresser, pour fret et passage, chez M. L. Haraneder, 25,
rue Saint-Marcel, à Lyon, et chez MM. S. Fernandez et Fontana,
n. 52, rue Grignan, à Marseille, consignataires. (6110)

Médaille d'honneur et Privilège exclusif.
BREVETS D'INVENTION ET DE PERFECTIONNEMENT, PROROGATION DES BREVETS POUR DIX ANS PAR ORDONNANCE ROYALE.
CAPSULES DE MOTHE
Au Baume de Copahu pur et liquide,
Pour le TRAITEMENT des MALADIES SECRÈTES, Écoulements récents ou chroniques,
Fleurs blanches, etc.
Dépôt GÉNÉRAL : chez M. LARDET, pharmacien, place de la Préfecture, 46.
Toute boîte dont la partie inférieure ne sera point revêtue de la signature MOTHE LAMOUROUX et C^e sera réputée
CONTREFAÇON, et le vendeur poursuivi conformément à la loi.
PRIX DE LA BOÎTE : 4 FRANCS. (7517)

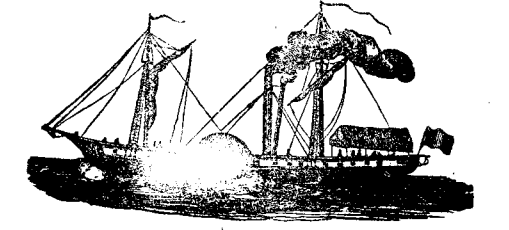
15 francs,
médicaments compris.
GUÉRISON RADICALE des maladies secrètes et de
toutes celles qui émanent de la corruption des humeurs
ou d'un vice dans le sang, par un **TRAITEMENT**
VÉGÉTAL, sans copahu ni mercure, approuvé par
MM. les anciens chirurgiens-majors de l'Hôtel-Dieu et
de la Charité de Lyon.
CONSULTATIONS GRATUITES tous les jours, de
dix à quatre heures; les dimanches et fêtes, jusqu'à
midi.
Rue des Célestins, 8, au 1^{er}, allée du marchand de
musique. (7216)

PHARMACIE A LYON, RUE PALAIS-GRILLET, 23.
DÉPURATIF DU SANG
Pour la GUÉRISON des MALADIES SECRÈTES nouvelles ou anciennes, des Dartres, Gales
retrées, Affections rachitiques, rhumatismales, et de toute Acreté ou Vice du Sang et des Humeurs.
Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupa-
tions journalières, et n'exige pas un régime trop austère. Entièrement végétal, il remédie aux accidents mercuriels.
Prix : 5 fr. le flacon.
En dépôt à Saint-Etienne, à la Pharmacie Chermézon, rue de la Comédie. (7381)

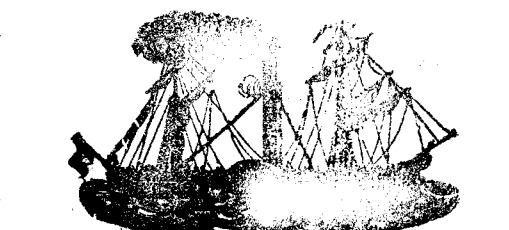

LE CYGNE,
SUPERBE BATEAU A VAPEUR NEUF,
PART DE
LYON POUR CHALON
TOUS LES JOURS IMPAIRS,
Du 11 au 20 juin, à 6 heures 1/2 du matin.
Les passagers trouveront, à bord de ce beau bateau d'une
marche supérieure, des aménagements riches, élégants,
vastes et commodes. La propreté et la bonne tenue le recom-
mandent à la préférence de MM. les voyageurs qui veulent
être bien et aller vite. (6684)
PAPIER FAYARD ET BLAYN,
Pour guérir les DOULEURS, RHUMATISMES, BRULURES, CORS,
ONGUONS et ŒILS-DE-PERDRIX.
Un et deux francs les rouleaux revêtus des signatures de
Fayard et Blayn, pharmaciens à Paris.
Dépôt GÉNÉRAL A LYON, chez M. MACORS, rue Saint-Jean,
n. 50. (7708)

DU 11 AU 20 JUIN INCLUSIVEMENT,
LES HIRONDELLES
Dont la marche est supérieure
à celle de tous les bateaux de la Saône.
SANS AUCUNE EXCEPTION,
PARTENT POUR CHALON
Tous les jours à 5 heures du matin. (773)

AVIS.
UNE JEUNE PERSONNE désire se placer pour être **FEMME
DE CHAMBRE**, pour voyager ou non. Elle donnera tous les
renseignements désirables.
S'adresser à Mlle Marguerite Guy, chez Mme Giraudet,
maison Bricot, au Greillon, à Vaise. (775)
EAUX MINÉRALES
SALINES ET SULFUREUSES
D'URIAGE,
PRÈS GRENOBLE (ISÈRE).
Situé à douze heures de Lyon et à une heure de Grenoble,
au pied des Alpes du Dauphiné, si justement appelées la Suisse
française, dans un pays magnifique et d'un facile accès,
l'établissement d'Uriage s'est élevé en peu d'années au rang
des grands établissements thermaux de la France. Plusieurs
hôtels vastes, commodes, pouvant recevoir cinq cents per-
sonnes et appropriés à toutes les fortunes; plusieurs restau-
rants; un riche cercle d'abonnement avec divers salons;
enfin un système thermal complet et organisé sur une grande
échelle, ne laissent rien à désirer, ni sous le rapport de l'ad-
ministration des eaux, ni sous le rapport des commodités et
des agréments de la vie.
Quant aux propriétés médicinales des eaux, il suffit de
rappeler que, par leur nature à la fois sulfureuse et saline,
purgative, elles sont tout-à-fait spéciales contre les maladies
de la peau; qu'elles jouissent d'une grande vertu contre les
affections scrofuleuses, rhumatismales, nerveuses, contre les
inflammations chroniques et les écoulements des muqueuses,
les engorgements des jointures, etc., et que les enfants faibles,
peu développés, même rachitiques, en éprouvent des effets
très-salutaires.
La saison commencera le 1^{er} juin.
On peut écrire (en affranchissant) à M. le receveur des Bains,
à Uriage (Isère). (5568)


SERVICE
DE LYON A AIX-LES-BAINS ET CHAMBERY
par bateaux à vapeur en fer.
TRANSPORTS DE VOYAGEURS ET MARCHANDISES.
Départs tous les jours (le dimanche excepté)
à 5 heures du matin.
Bureaux : cours d'Herbouville, 4. (6525)

Régénérateur du Sang.
Prix : 5 francs, **ROB** avec une
instruction.
Dépuratif végétal,
Approuvé par l'Académie royale de Médecine pour
guérir les acrétes ou vices du sang, dartres, boutons,
rougeurs à la peau, démangeaisons, goutte, rhuma-
tismes, et les affections syphilitiques. — Dépôt à Lyon :
pharmacie Larocque, rue Saint-Polycarpe, 10. (8132)


Service spécial des
BATEAUX A VAPEUR
ENTRE
LYON ET VALENCE,
TOUCHANT A TOUS LES PORTS INTERMÉDIAIRES.
Les départs auront lieu tous les jours pairs,
De **LYON**, à 11 heures du matin;
De **VALENCE**, à 3 heures du matin.
S'adresser : A Lyon, à la Compagnie Générale, quai de la
Charité;
A Vienne, chez MM. Peiron frères, agents de la
Compagnie;
A Tournon, chez M. Péliissier, agent de la Com-
pagnie;
A Valence, chez MM. Puissant et Rulat, agent
de la Compagnie. (6635)

MALADIES SECRÈTES
A l'aide d'une nouvelle méthode, prompt, sûre et
facile, le docteur THIVAUD (de Montpellier), breveté du
roi, guérit sans rechute, d'un à cinq jours, les écoule-
ments blennorrhagiques et fleurs blanches, si an-
ciens et si rebelles qu'ils soient.
Outre les écoulements blennorrhagiques et les fleurs
blanches, le docteur THIVAUD traite avec succès les
maladies syphilitiques et dartreuses. Vingt années
d'expériences, plus de dix mille guérisons opérées la
plupart sur des malades déclarés incurables, garan-
tissent l'efficacité du traitement.
S'adresser en personne ou par correspondance à son
domicile, rue des Grenadiers, n. 14. (Les lettres non
affranchies sont refusées.)
Dépôt à Lyon, chez M. BERTRAND, pharmacien,
place Bellecour, n. 12, près la place Lovis. (7180)

Tisane Anti-Syphilitique
EXTRAIT SEC DE SALSEPAREILLE SANS MERCURE.
Les maladies secrètes et de la peau, dartres, vice du sang,
sont promptement guéris par ce souverain dépuratif, plus
efficace, plus commode et moins coûteux que tous les autres
remèdes de ce genre.
Dépôt à Lyon : Camuset, pharmacien, place des Carmes,
n. 14, en face l'hôtel du Parc. (7501)
LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSIL FILS,
rue Poutallier, 19.